



Clichy, le 6 juillet 2017

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU
SECRETARIAT GENERAL
Dossier suivi par ANNIE TOMASSIAN
Tél. : 01 47 15 33 01
annie.tomassian@ville-clichy.fr

OBJET : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Chère collègue, Cher collègue,

Le conseil municipal se réunira, en séance publique, à l'Hôtel de Ville, le :

MERCREDI 12 JUILLET 2017 À 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 juin 2017

Communication du bilan d'activité 2016 du Conseil Économique, Social et Environnemental Local

I SECRETARIAT GENERAL

- 1.1 Adhésion de la Ville à la Fondation du Patrimoine
- 1.2 Dénomination des rues et lieux publics
- 1.3 Renouvellement des représentants de la Ville au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique CO CLI CO
- 1.4 Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) – Répartition dérogatoire

II MISSION HANDICAP

- 2.1 Compte rendu de la commission communale Handicap et Espace public du 19 juin 2017
- 2.2 Accessibilité du stationnement aux titulaires de la carte de stationnement européenne GIC/GIG

III POLITIQUES DE LA VILLE

- 3.1 Approbation de la programmation des actions soutenues en 2017 au titre du contrat de ville par l'État, le département et la ville – Versement des subventions Ville aux associations
- 3.2 Signature de l'avenant n° 1 au contrat de développement Département-Ville
- 3.3 Attribution des subventions de fonctionnement départementales aux associations et clubs sportifs

IV DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – COMMERCE - ARTISANAT

- 4.1 Création d'un marché communal hebdomadaire dans le quartier des Berges de Seine
- 4.2 Actualisation des tarifs des droits de place et autres taxes des Halles et Marchés communaux

V FINANCES

- 5.1 Adoption du budget supplémentaire du Budget Principal – Exercice 2017
- 5.2 Adoption du budget supplémentaire du Budget annexe Halles et Marchés – Exercice 2017
- 5.3 Adoption du budget annexe Office de Tourisme – Exercice 2017

VI AMÉNAGEMENT URBAIN

- 6.1 Approbation du dossier de clôture de la concession d'aménagement et de renouvellement urbain des quartiers Bac d'Asnières – Valiton/Petit
- 6.2 Concession d'aménagement des quartiers Bac d'Asnières – Valiton/Petit – Approbation du compte rendu financier annuel de l'opération, pour l'année 2016
- 6.3 Déclassement de terrains situés ZAC du Bac d'Asnières – Valiton/Petit, parcelles cadastrées section A n° 47, 49, 51, 53 et 39
- 6.4 Déclassement par anticipation et cession à la SCI Boisseau-Villeneuve du terrain communal sis 25, rue Mozart, parcelle cadastrée section T n° 334
- 6.5 Cession à la SCI OGIC Clichy Sanzillon des terrains communaux situés Ilot Sanzillon, parcelles cadastrées section U n° 124, 127, 132, 133, 134, 135 et 140

VII HABITAT

- 7.1 Lancement de l'enquête parcellaire dans le cadre de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) avec DUP de travaux pour certains lots du 6, rue Martre et 12, rue de Paris
- 7.2 Mission de conseil et d'assistance pour l'amélioration de l'habitat privé – Convention entre l'association SOLIHA et la Ville de Clichy-la-Garenne

VIII - CULTURE

- 8.1 Projet d'établissement 2017-2022 du conservatoire à rayonnement communal Léo Delibes
- 8.2 Adhésion de la Ville à l'Association de Recherche et de Pratique du Livre pour les Enfants (ARPLE)
- 8.3 Adhésion de la Ville à « L'Avant-Revue » du centre national de la littérature jeunesse de la Bibliothèque Nationale de France

IX – RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Classification d'emplois au titre de l'article 3-3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984
- 9.2 Attribution de l'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants pour l'utilisation d'un outil pneumatique

X ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 10.1 Actes pris par délégation du conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales - Compte rendu

Le dossier comporte les projets de délibérations ainsi que les notes de synthèse (rapports de présentation) s'y rapportant.

Je tiens à vous informer que le réseau « \\mairie-clichy\services\conseil-municipal », a été mis à votre disposition afin que vous puissiez consulter l'ensemble des documents du Conseil municipal, c'est-à-dire les projets de délibérations, les rapports de présentation ainsi que les pièces nécessaires à la bonne compréhension de chaque point inscrit à l'ordre du jour.

Je vous prie de croire, chère collègue, cher collègue, en l'assurance de ma considération.

Rémi MUZEAU



Maire de Clichy-la-Garenne

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KŌPEČ, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHAT par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

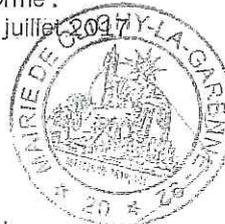
Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DELIB_1-DE
Date de télétransmission : 21/07/2017
Date de réception préfecture : 21/07/2017

DÉLIBÉRATION N° 1

OBJET : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL LOCAL

RAPPORTEURS : MONSIEUR LE MAIRE, MESSIEURS SÉBASTIEN KOPEC ET BENOÎT DE LA RONCIÈRE

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 3.1 du 24 septembre 2015 approuvant la création du Conseil Économique, Social et Environnemental Local (CESEL) ;

Vu le rapport d'activité 2016 du Conseil Économique, Social et Environnemental Local ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE. PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2016 du Conseil Économique, Social et Environnemental Local.

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdjâ DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUIL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_1-1-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

DÉLIBÉRATION N° 1.1

OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE À LA FONDATION DU PATRIMOINE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Considérant que la Fondation du Patrimoine a pour mission d'aider à restaurer, valoriser et faire connaître le patrimoine bâti ainsi que le patrimoine nature des communes ;

Considérant l'intérêt pour la Ville d'adhérer à la Fondation du Patrimoine qui encadre la gestion administrative de projets patrimoniaux et dont la visibilité, par le biais de son site, contribue à la poursuite de son activité, notamment le recueil de dons, en faveur des projets de proximité ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : APPROUVE l'adhésion de la Ville à la Fondation du Patrimoine dont le montant de la cotisation annuelle s'élève à la somme de 1 100 €.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT QUE le versement d'un montant de 1 100 €, sera payé par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2017.

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRETÉIRE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUIL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_1-2-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

DÉLIBÉRATION N° 1.2

OBJET : DÉNOMINATION DES RUES ET DES LIEUX PUBLICS

RAPPORTEUR : MONSIEUR BENOÎT DE LA RONCIÈRE

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de procéder à la dénomination de rues et lieux publics ;

Considérant l'avis de la commission chargée de la dénomination des rues et lieux publics, réunie le mardi 4 juillet 2017 ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : DÉCIDE de dénommer les voies nouvelles A et B situées ZAC Entrée de Ville Bonnet-Roux : **rue Simone Veil**

ARTICLE 2 : DÉCIDE de dénommer l'école primaire du Bac : **Gustave Eiffel**

ARTICLE 3 : DÉCIDE de dénommer le futur Relais Assistantes Maternelles, situé rue des Cailloux : **Le Petit Poucet**

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LÉFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierré CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_1-3-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

DÉLIBÉRATION N° 1.3

OBJET : RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE CO CLI CO

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121.21, L.2121.33, L.2122-7, L.5211.7, L.5211-8, L.5212-6, L.5212-1 et L.5212-7

Vu la délibération du 2 juillet 2015 relative à la désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein du comité syndical intercommunal à vocation unique de restauration collective CO.CLI.CO ;

Considérant qu'il peut être procédé à tout moment et pour le reste du mandat au remplacement des représentants par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes, conformément aux dispositions de l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER}. ELIT à la majorité absolue des suffrages exprimés, conformément aux dispositions des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales, les cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants du conseil municipal, à savoir :

titulaires

- Monsieur Benoît de la Roncière, adjoint au Maire
- Monsieur Sébastien Kopeck, conseiller municipal
- Madame Nadoi Hadri, adjointe au Maire
- Madame Véronique Cabasset, adjointe au Maire
- Madame Samia Idri-Bayol, conseillère municipale

suppléants

- Monsieur Louis-Alexandre Alciator, adjoint au Maire
- Madame Josette de Marval, conseillère municipale
- Madame Helena Dumain de Sousa, conseillère municipale
- Madame Marie-Jeanne Colombo, adjointe au Maire
- Madame Monique Dhuin, conseillère municipale

pour siéger au sein du Comité Syndical Intercommunal à Vocation Unique de restauration collective CO.CLI.CO, conformément à l'article 6 de ses statuts.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_1-3-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

Séance du conseil municipal du 12 juillet 2017

ARTICLE 2. ABROGE la délibération n° 4.1c du 2 juillet 2015 relative à la désignation des représentants du conseil municipal au SIVU CO CLI CO.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_1-3-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_1-3-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSÉ, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

20 JUIL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_1-4-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

Séance du conseil municipal du 12 juillet 2017

DÉLIBÉRATION N° 1.4

OBJET : FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) – RÉPARTITION DÉROGATOIRE.

RAPPORTEUR : MONSIEUR PATRICE PINARD

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2336-3 et L.5219-8,

Vu le courrier du Préfet des Hauts-de-Seine daté du 23 mai 2017 relatif à la répartition du prélèvement et du reversement au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales,

Vu la délibération du conseil de territoire n° 2017/S04/009 du 22 juin 2017, approuvant à la majorité des suffrages exprimés la répartition des contributions et attributions entre l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et ses communes membres au titre du FPIC 2017,

Considérant qu'il appartient en conséquence aux communes membres de délibérer sur cette répartition, conformément aux dispositions de l'article L.2336-3 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré

ARTICLE 1^{ER} : APPROUVE de la répartition dérogatoire suivante des contributions et attributions entre l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et ses communes membres au titre du FPIC 2017.

	Contribution 2017	Attribution 2017	Solde
Argenteuil	0 €	1.089.357 €	+ 1.089.357 €
Asnières-sur-Seine	3.199.818 €	0 €	- 3.199.818 €
Bois-Colombes	1.758.137 €	0 €	- 1.758.137 €
Clichy-la-Garenne	3.576.345 €	0 €	- 3.576.345 €
Colombes	2.017.808 €	0 €	- 2.017.808 €
Gennevilliers	0 €	0 €	0 €
Villeeneuve-la-Garenne	0 €	0 €	0 €
EPT	2.915.592 €	61.260 €	- 2.854.332 €
Total ensemble intercommunal	13.467.700 €	1.150.617 €	- 12.317.083 €

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_1-4-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIÈRE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSÉ, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Stéphane COCCHÉPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

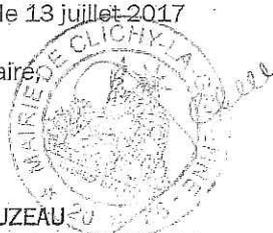
Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRETARIE DE SEANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE 20 JUIL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_2-1-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

DÉLIBÉRATION N° 2.1

OBJET : COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNALE HANDICAP ET ESPACE PUBLIC DU 19 JUIN 2017

RAPPORTEUR : MONSIEUR FRANÇOIS MORVAN

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui prévoit en son article 46, que des commissions communales pour l'accessibilité soient créées dans les communes de plus de 5000 habitants ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu la délibération n° 4.1 du conseil municipal du 27 janvier 2016 relative à la création de la Commission Communale Handicap et Espace public et désignant les membres du collège des élus ;

Vu l'arrêté municipal du 20 septembre 2016 désignant les membres des différents collèges de l'administration et des représentants de la société civile de la Commission Communale Handicap et Espace public (CCHÉP) ;

Vu le compte rendu de la Commission Communale Handicap et Espace Public du 19 juin 2017 ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE. PREND ACTE du compte rendu de la Commission Communale Handicap et Espace Public du 19 juin 2017.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RŒNCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGÓ, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLŒT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

20 JUIL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_2-2-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

DÉLIBÉRATION N° 2.2

OBJET : ACCESSIBILITÉ DU STATIONNEMENT AUX TITULAIRES DE LA CARTE DE STATIONNEMENT EUROPÉENNE GIC/GIG

RAPPORTEUR : MONSIEUR FRANÇOIS MORVAN

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2017 modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des logements destinés à l'occupation temporaire ou saisonnière dont la gestion et l'entretien sont organisés et assurés de façon permanente, des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant, des installations existantes ouvertes au public ainsi que des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction et notamment son article 5 ;

Considérant la volonté de la municipalité de mener une politique d'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société civile et de leur accessibilité de l'espace public ;

Considérant que sur les places de stationnement matérialisées du domaine public, au moins 2 % de l'ensemble des emplacements de chaque zone de stationnement, arrondis à l'unité supérieure, sont accessibles et adaptés aux personnes circulant en fauteuil roulant ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : DÉCIDE d'adopter un objectif de 3% d'emplacements réservés aux personnes circulant en fauteuil roulant, sur le territoire de Clichy, au-delà du seuil au minimum légal fixé à 2 %.

ARTICLE 2 : DIT que la programmation pluriannuelle des travaux de mise en accessibilité de la voirie prendra en compte cet objectif pour la période 2018-2020.

ARTICLE 2 : DIT que la carte des stationnements ainsi dédiés sera mise à jour chaque fois que nécessaire et sera portée à la connaissance du public.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
—
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Stéphane CÔCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRETARIE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_3-1-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

DÉLIBÉRATION N° 3.1

OBJET : APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES ACTIONS SOUTENUES EN 2017 AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE PAR L'ETAT, LE DÉPARTEMENT ET LA VILLE ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS VILLE AUX ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURENT CONVERSY

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine,

Vu le Contrat de Ville conclu entre la Ville de Clichy-La-Garenne, l'Etat, le Conseil Départemental, le Conseil régional et les autres partenaires, signé le 2 novembre 2015,

Vu la lettre de cadrage pour les actions soutenues en 2017 au titre de la politique de la ville adressé à M. le Maire par le Préfet des Hauts-de-Seine le 24 novembre 2016,

Considérant que la programmation a fait l'objet d'un arbitrage en préfecture le 27 avril 2017 concernant les projets déposés par les associations et les services municipaux de Clichy,

Vu la lettre de cadrage du 23 janvier 2017 adressée à M. le Maire par le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, fixant les orientations et priorités des crédits départementaux à mobiliser au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires en 2017,

Considérant l'engagement du Département des Hauts-de-Seine dans le cadre du Contrat de Développement Département - Ville pour la période 2016-2018, approuvé par le Conseil municipal le 19 mai 2016, pour un montant de 72 000 € en 2017,

Considérant que le comité de pilotage organisé le 4 juillet 2017 dans le cadre du contrat de développement Département - Ville a émis un avis favorable en faveur du paiement du solde de la subvention attribuée pour l'année 2016 d'un montant de 12 302 € dont 9 270 € pour les associations clichoises sur présentation par la ville du bilan 2016 et des justificatifs relatifs au plan de communication,

Considérant que lors de ce même comité de pilotage, le Département et la Ville ont défini l'affectation des crédits de la programmation 2017,

Considérant les modalités de versement des subventions fixées par le département :

- 90 % des crédits versés après le comité de pilotage
- 10 % des crédits l'année suivante après la transmission des bilans des actions financées,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : PREND ACTE de la programmation des actions soutenues en 2017 au titre du contrat de ville par l'Etat (détail dans le tableau ci-joint n°1) et AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170712-DEL_3-1-DE Date de télétransmission : 20/07/2017 Date de réception préfecture : 20/07/2017
--

ARTICLE 2 : PREND ACTE des actions soutenues en 2017 au titre du contrat de ville par le Département et AUTORISE M. le Maire à solliciter et percevoir la subvention du Département des Hauts-de-Seine correspondante (détail dans le tableau ci-joint n°2).

ARTICLE 3 : AUTORISE M. le Maire à verser les subventions octroyées aux associations retenues dans le cadre de la programmation 2017 selon la répartition indiquée dans le tableau n°2 en annexe et selon les mêmes modalités de versement que le Département : 90% des crédits en 2017, soit 64 800 € et 10% des crédits en 2018 après transmission des bilans des actions financées, soit 7 200 €.

ARTICLE 4 : AUTORISE M. le Maire percevoir le solde de la subvention du Département des Hauts-de-Seine correspondant à la programmation des actions soutenues en 2016, soit 12 302 € et à le reverser aux associations selon le tableau n°3 joint à la présente délibération.

ARTICLE 5 : APPROUVE la programmation des actions soutenues en 2017 au titre du contrat de ville par la Ville, soit 34 000 € et DÉCIDE de verser les subventions correspondantes aux associations qui participent à la réalisation du programme 2017 du Contrat de Ville désignées dans le tableau n°4 ci-joint.

ARTICLE 6 : DIT QUE les dépenses correspondantes à la participation du Département et de la Ville, seront payées par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2017, chapitre 6574-020.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés
35 pour

1 ne prenant pas part au vote (M. Louis-Alexandre Alciator)

1 abstention (Mme Isabelle Mine Rodrigues)

7 contre (Mme Monique Dhuin, M. Manuel Allameïlou, Mme Samia Idri-Bayol, M. Réda Belhouchat, M. Hicham Dad, Mme Bénédicte Rouby, M. Serge Bernard)

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_3-1-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_3-1-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdjâ DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSÉ, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRETÉIRE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUIL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_3-2-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

DÉLIBÉRATION N° 3.2

OBJET : SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DÉPARTEMENT – VILLE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURENT CONVERSY

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du département des Hauts-de-Seine du 9 mai 2016 approuvant le Contrat de Développement Département – Ville de Clichy pour la période 2016-2018,

Vu la délibération du Conseil municipal du 19 mai 2016 approuvant le Contrat de Développement Département – Ville pour la période 2016–2018 et autorisant M. le Maire à le signer,

Vu la lettre de cadrage du 23 janvier 2017 adressée à M. le Maire par le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, fixant les orientations et priorités des crédits départementaux à mobiliser au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires en 2017,

Considérant l'intérêt partagé entre le département et la ville de Clichy pour accompagner l'implantation d'une Ecole française des femmes sur la commune en 2017 et contribuer à son financement en dehors des crédits spécifiques du Contrat de Développement,

Vu l'article 9 du Contrat de Développement Département – Ville prévoyant que toute modification des conditions ou modalités d'exécution du dispositif, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE des modifications relatives à la subvention de Clichy au titre de la Politique de la Ville et **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 au Contrat de Développement Département – Ville.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour

1 abstention (Mme Isabellé Mine Rodrigues)

7 contre (Mme Monique Dhuin, M. Manuel Allamellou, Mme Samia Idri-Bayol, M. Réda Belhouchat, M. Hicham Dad, Mme Bénédicte Rouby, M. Serge Bernard)

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

—○—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHÈL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUIL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DELIB_3-3-DE
Date de télétransmission : 21/07/2017
Date de réception préfecture : 21/07/2017

DÉLIBÉRATION N° 3.3

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DÉPARTEMENTALES AUX ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS

RAPPORTEUR : MONSIEUR LOUIS-ALEXANDRE ALCIATOR

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le Contrat de Développement Département des Hauts-de-Seine/Ville 2016-2018 adopté lors de la séance du conseil municipal du 19 mai 2016 ;

Considérant que dans ce cadre, le soutien du Département aux actions de fonctionnement sportives hors Politique de la Ville, et plus spécifiquement les dispositions de l'alinéa 2.2.2. b dudit contrat permettent d'attribuer une subvention d'un montant de 240 099 € pour la période 2016-2018 ;

Considérant que la subvention départementale de fonctionnement aux associations et clubs sportifs fait partie intégrante de cette enveloppe ;

Considérant qu'en conséquence, les subventions départementales sont attribuées directement par la Ville selon les modalités et conditions inscrites audit Contrat de Développement Territorial ;

Considérant la volonté municipale de proposer pour 2017 une enveloppe de 70 033 € répartie entre les associations et clubs sportifs en fonction de critères définis en interne ;

Vu le tableau de répartition des subventions départementales entre associations et clubs ci-annexé ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

Article 1^{er} : APPROUVE, pour l'année 2017, la répartition des subventions départementales aux associations et clubs sportifs, conformément au tableau ci-annexé, énumérant les associations concernées.

Article 2 : DÉCIDE que les associations et clubs sportifs bénéficiant de ces subventions départementales percevront un premier acompte de 70 %, le soldé de 30 % sera versé sur présentation obligatoire de bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers, attestant des conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Ces bilans seront approuvés et signés par Monsieur le Maire ou son représentant, conformément à l'alinéa 6.2.1.b du Contrat de Développement Territorial Département/Ville.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Article 4 : DIT QUE les dépenses en résultant seront payées par imputation sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice 2017.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170712-DELIB_3-3-DE Date de télétransmission : 21/07/2017 Date de réception préfecture : 21/07/2017
--

VILLE DE CLICHY
PROPOSITION ENVELOPPE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DEPARTEMENTALES AUX
CLUBS SPORTIFS -CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2016/2017/2018

AU TITRE DE 2017 - 70 033 €

à Monsieur le Maire

Année	Description	Bénéficiaire	Proposition 2017
2017	Associations Sportives	CLICHY ECHECS 92	4 450
2017	Associations Sportives	TIR SPORTIF " AVEC LE SOURIRE"	4 600
2017	Associations Sportives	ACADEMIE CLICHOISE TAEKWONDO	2 050
2017	Associations Sportives	ASSOCIATION CLICHY ESCRIME	6 050
2017	Associations Sportives	BILLARD CLUB CLICHOIS	2 083
2017	Associations Sportives	C.S CLICHY BADMINTON	1 600
2017	Associations Sportives	C.S CLICHY TENNIS DE TABLE	1 500
2017	Associations Sportives	C.S.CLICHY NATATION	4 200
2017	Associations Sportives	CERCLE SPORTIF CLICHY TENNIS	5 700
2017	Associations Sportives	CLICHY JUDO 92	1 650
2017	Associations Sportives	CLUB CLICHY PLONGÉE	1 500
2017	Associations Sportives	CLUB SPORTIF CLICHOIS BOXE 92	15 000
2017	Associations Sportives	CLUB SPORTIF CLICHY ATHLETISME	2 000
2017	Associations Sportives	CLICHY BASKET ACADEMY	1 500
2017	Associations Sportives	CS CLICHY GYMNASTIQUE VOLONTAI	1 750
2017	Associations Sportives	KICK ET FULL BOXING CLUB	1 500
2017	Associations Sportives	LA VAILLANTE DE CLICHY	3 300
2017	Associations Sportives	UNION SPORT AMICALE CLICHY	6 600
2017	Associations Sportives	C.S. CLICHY HANDBALL	3 000
SPORTS			70 033

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DELIB 3-3-DE
Date de télétransmission : 21/07/2017
Date de réception préfecture : 21/07/2017

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DELIB_3-3-DE
Date de télétransmission : 21/07/2017
Date de réception préfecture : 21/07/2017

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSÉ, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUIL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DELIB_4-1-DE
Date de télétransmission : 21/07/2017
Date de réception préfecture : 21/07/2017

DÉLIBÉRATION N° 4.1

OBJET : CRÉATION D'UN MARCHÉ COMMUNAL HEBDOMADAIRE DANS LE QUARTIER DES BERGES DE SEINE

RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-PIERRE CAYLA

Le Conseil,

Vu les articles L. 2212-1 et 2, et L. 2224-18 à L. 2224-29 du Code général des collectivités territoriales, respectivement relatifs aux pouvoirs de police du Maire, et au fonctionnement des Halles et Marchés,

Vu la délibération n°5.1 du 19 novembre 2015 approuvant la création de la régie d'exploitation des Halles et Marchés communaux, dénommée « Régie des Halles et Marchés » ;

Vu la délibération relative à l'actualisation des tarifs des droits de place et autres taxes des halles et marchés communaux ;

Considérant que dans le cadre de la dynamisation du quartier des Berges de Seine, il est proposé de créer un marché communal hebdomadaire à dominante alimentaire à compter du 14 septembre 2017 ;

Attendu que la consultation des organisations professionnelles a eu lieu conformément à l'article L. 2224.18 du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : APPROUVE la création d'un marché communal hebdomadaire, le jeudi après-midi, dans le quartier des Berges de Seine (rue des Frères Lumière), à compter du 14 septembre 2017.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'exonération du paiement des droits de place et autres taxes afférentes aux commerçants abonnés et non abonnés jusqu'au 31 octobre 2017.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à définir par arrêté les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce marché, et le contenu du règlement y afférent, ainsi que de prendre toute mesure utile à sa mise en place.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Aline MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MÉRCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABBASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIÈRE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAÏN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUIL. 2017

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DELIB 4-2-DE
Date de télétransmission : 21/07/2017
Date de réception préfecture : 21/07/2017

DÉLIBÉRATION N° 4.2

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE ET AUTRES TAXES DES HALLES ET MARCHÉS COMMUNAUX

RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-PIERRE CAYLA

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 5.1 du 19 novembre 2015 approuvant la création de la régie d'exploitation des Halles et Marchés communaux, dénommée « Régie des Halles et Marchés » ;

Vu le budget primitif du budget annexe de la Régie des Halles et Marchés ;

Vu la délibération n° 13.1 du 6 mai 2008 relative à l'instauration d'une taxe additionnelle de communication et d'animation des marchés ;

Vu la délibération n° 6.3 du 21 avril 2016 portant actualisation des droits de place et autres taxes des halles et marchés communaux ;

Considérant le projet de la Ville de Clichy de créer un troisième marché dans le quartier des Berges de Seine à compter du 14 septembre 2017 et qu'il convient de créer une tarification spécifique à ce nouveau marché ;

Considérant que la Ville de Clichy a fait l'acquisition de structures de marché et qu'il convient de créer une tarification spécifique pour la mise à disposition de ces équipements aux professionnels ;

Considérant qu'il convient d'exonérer du paiement des droits de place et autres taxes afférentes les commerçants abonnés et non abonnés jusqu'au 31 octobre 2017 afin de favoriser le lancement de ce nouveau marché et fidéliser les professionnels ;

Attendu que la consultation des organisations professionnelles a eu lieu conformément à l'article L. 2224.18 du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

Article 1^{er} : APPROUVE l'actualisation de la tarification des droits de place et autres taxes des halles et marchés communaux à compter du 1^{er} septembre 2017, selon le tableau joint en annexe.

Article 2 : APPROUVE l'exonération du paiement des droits de place et autres taxes afférentes concernant le marché des Berges de Seine jusqu'au 31 octobre 2017.

Article 3 : DIT QUE les recettes en résultant seront imputées au budget annexe de l'exploitation des halles et marchés de l'exercice 2017, chapitre 70.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170712-DELIB 4-2-DE Date de télétransmission : 21/07/2017 Date de réception préfecture : 21/07/2017
--

TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION DU 12 JUILLET 2017

TARIFICATION DES DROITS DE PLACE ET AUTRES TAXES A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017

	Durée	Unité	Tarifs en vigueur	Tarifs à compter du 1 ^{er} septembre 2017
Marché du Centre				
Abonné	mois	ml	29,80 €	29,80 €
Non abonné	jour	ml	2.80 €	2,80 €
Marché de Lorraine				
Abonné (deux séances hebdomadaires)	mois	ml	13.87 €	13.87 €
Abonné (trois séances hebdomadaires)	mois	ml	20.80 €	20.80 €
Marché des Berges de Seine				
Abonné	mois	ml		7.00 €
Non abonné	jour	ml		2.50 €
Taxe additionnelle pour le financement d'animations (tous marchés)				
Abonné (deux séances hebdomadaires)	mois	forfait	13.00 €	13.00 €
Abonné (trois séances hebdomadaires)	mois	forfait	19.50 €	19.50 €
Abonné (une séance hebdomadaire)	mois	forfait		6.50 €
Non abonné	jour	forfait	1.50 €	1,50 €
Droit de stationnement parking du marché du Centre				
Abonné	mois	forfait	26.10 €	26,10 €
Non abonné	jour	forfait	2.60 €	2,60 €
Prestation de mise à disposition d'une tente de marché				
Abonné marché du Centre	mois	forfait		20.80 €
Abonné marché des Berges de Seine	mois	forfait		6.00 €
Non abonné tous marchés	jour	forfait		2.00 €

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DELIB 4-2-DE
Date de télétransmission : 21/07/2017
Date de réception préfecture : 21/07/2017

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

—○—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD



Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

DÉLIBÉRATION N° 5.1

OBJET : ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2017

RAPPORTEUR : MONSIEUR BENOÎT DE LA RONCIÈRE

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu le Budget Principal de la Ville de Clichy-la-Garenne voté le 15 décembre 2016 ;

Vu la délibération n° 7.2 du 20 juin 2017 approuvant le Compte Administratif 2016 du budget principal 2016 ;

Vu la délibération n° 7.3 du 20 juin 2017 portant affectation des résultats du budget principal 2016 ;

Considérant les demandes des services ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le Budget Supplémentaire 2017 du budget principal, tel que présenté en annexe qui s'équilibre à hauteur de :

- 156 876 985.70 euros en section de fonctionnement ;
- 82 005 939.38 euros en section d'investissement.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour

8 ne prenant pas part au vote (Mmes Monique Dhuin, Isabelle Mine Rodrigues, M. Manuel Allamellou, Mme Samia Idri-Bayol, MM. Réda Belhouchat, Hicham Dad, Mme Bénédicte Rouby, M. Serge Bernard)

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

—○—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoints au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUIL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



DÉLIBÉRATION N° 5.2

OBJET : ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE HALLES ET MARCHES – EXERCICE 2017

RAPPORTEUR : MONSIEUR BENOÎT DE LA RONCIÈRE

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M4 ;

Vu le Budget Annexe Halles et Marchés 2017 voté le 15 décembre 2016 ;

Vu la délibération n°7.5 du 20 juin 2017 approuvant le Compte Administratif 2016 du budget annexe Halles et Marchés ;

Vu la délibération n°7.6 du 20 juin 2017 portant affectation des résultats du budget annexe Halles et Marchés 2016 ;

Considérant les demandes des services ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le Budget Supplémentaire 2017 du budget annexe Halles et Marchés, tel que présenté en annexe s'équilibré à hauteur de :

- 724 855.50 euros en section d'exploitation ;
- 126 979.33 euros en section d'investissement.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour

8 ne prenant pas part au vote (Mmes Monique Dhuin, Isabelle Mine Rodrigues, M. Manuel Allamellou, Mme Samia Idri-Bayol, MM. Réda Belhouchat, Hicham Dad, Mme Bénédicte Rouby, M. Serge Bernard)

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD



Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

DÉLIBÉRATION N° 5.3

OBJET : ADOPTION DU BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME - EXERCICE 2017

RAPPORTEUR : MONSIEUR BENOÎT DE LA RONCIÈRE

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu le Budget Primitif de la Ville de Clichy-la-Garenne 2017 voté le 15 décembre 2016 ;

Vu la délibération n° 10.1 du 20 juin 2017 approuvant la création de l'Office de Tourisme de Clichy-la-Garenne sous la forme d'un Service Public Administratif (SPA) à autonomie financière ;

Vu le compte-rendu de la commission consultative des services publics locaux du 18 avril 2017 ;

Considérant que ce budget annexe utilisera la nomenclature M14 ;

Considérant que les missions de cet office seront les suivantes : l'accueil et l'information des populations locales et des visiteurs de la ville, la promotion touristique de la commune en coordination avec les instances et directives départementales et régionale (CRT), la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local, l'organisation d'études, d'animation des loisirs, de fêtes et de manifestations culturelles, de la commercialisation de produits et de prestations de services ;

Considérant qu'il peut être consulté sur des projets d'équipements collectifs touristiques ;

Considérant les demandes des services ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le budget annexe Office de Tourisme du budget principal pour l'exercice 2017 à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, tel que présenté en annexe équilibré à hauteur de 56 000 euros en section de fonctionnement et ne prévoyant pas de dépenses d'investissement.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour

1 ne prenant pas part au vote (Mme Isabelle Mine Rodrigues)

7 contre (Mme Monique Dhuin, M. Manuel Allamellou, Mme Samia Idri-Bayol, MM. Réda Belhouchat, Hicham Dad, Mme Bénédicte Rouby, M. Serge Bernard)

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Miréille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABBASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BÉNYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Etaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUIL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_6-1-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

DÉLIBÉRATION N° 6.1

OBJET : APPROBATION DU DOSSIER DE CLÔTURE DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT ET DE RENOUELEMENT URBAIN DES QUARTIERS BAC D'ASNIÈRES – VALITON/PETIT

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.300-1, L.300-4, L.300-5 ;

VU le traité de concession en date du 5 septembre 2002, modifié par avenants en date du 31 décembre 2002, 4 mars 2004, 9 février 2005, 30 janvier 2006, 1er mars 2007, 2 septembre 2009 et 21 novembre 2012, par lequel la ville de Clichy-la-Garenne concède à la SEM 92 la réalisation de l'opération d'aménagement et de renouvellement urbain des quartiers Bac d'Asnières – Valiton/Petit ;

Vu l'avenant n°8 en date du 29 janvier 2016 portant résiliation anticipée de la concession d'aménagement et de renouvellement urbain des quartiers Bac d'Asnières et Valiton/Petit ;

Vu le dossier de clôture et l'arrêté définitif des comptes de la concession d'aménagement et de renouvellement urbain des quartiers Bac d'Asnières et Valiton/Petit ;

Considérant qu'en application de l'avenant n° 8 à la concession d'aménagement et de renouvellement urbain des quartiers Bac d'Asnières et Valiton/Petit la prise d'effet de la résiliation de la concession d'aménagement est liée à la désignation de l'aménageur de la nouvelle concession d'aménagement de la ZAC du Bac d'Asnières – Valiton/Petit après mise en concurrence des opérateurs ;

Considérant la signature en date du 11 juillet 2016 du traité de concession par lequel la ville de Clichy-la-Garenne concède à la SEM 92 (à laquelle CITALLIOS est venue aux droits) la réalisation de la ZAC du Bac d'Asnières – Valiton/Petit ;

Considérant le rapport de clôture de l'opération remis par CITALLIOS qui expose les objectifs de déroulement de l'opération, ainsi que les réalisations physiques et l'arrêté définitif des comptes ;

Considérant que, dans le cadre de la clôture de cette opération, il n'y a pas lieu de transférer ni les marchés en cours, ni le foncier propriété de l'aménageur ;

Considérant que l'arrêté définitif des comptes présente un résultat négatif de 17 832 809,27 € qui, conformément à l'avenant n°8 à la concession d'aménagement et de renouvellement urbain des quartiers Bac d'Asnières et Valiton/Petit n'a pas d'incidence sur le budget communal dans la mesure où il est repris par le nouvel aménageur ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : APPROUVE le dossier de clôture de la concession d'aménagement et de renouvellement urbain des quartiers Bac d'Asnières et Valiton/Petit.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'arrêté des comptes actant un résultat négatif de 17 832 809,27 €

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_6-1-DE
Date de transmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

ARTICLE 3 : DÉLIVRE quitus à l'aménageur, CITALLIOS venant aux droits de la SEM 92, pour la réalisation de l'opération d'aménagement et de renouvellement urbain des quartiers Bac d'Asnières et Valiton/Petit.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs aux formalités de clôture ainsi que tous documents y afférent.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour

8 abstentions (Mmes Monique Dhujn, Isabelle Mine Rodrigues, M. Manuel Allamellou, Mme Samia Idri-Bayol, MM. Réda Belhouchat, Hicham Dad, Mme Bénédicte Rouby, M. Serge Bernard)

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_6-1-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_6-1-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

—○—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabellè MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Stéphané COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRETARIE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUL. 2017

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170712-DEL_6-2-DE Date de télétransmission : 20/07/2017 Date de réception préfecture : 20/07/2017
--

DÉLIBÉRATION N° 6.2

OBJET : CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DES QUARTIERS « BAC D'ASNIÈRES ET VALITON-PETIT » - APPROBATION DU COMPTE-RENDU FINANCIER ANNUEL DE L'OPÉRATION POUR L'ANNÉE 2016

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 300-4, L.311-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu la loi n° 2005-809 du 20 juillet 2005 relative aux concessions d'aménagement ;

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu le décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016, relatif aux contrats de concession ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 6 mars 2007 approuvant le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté du Bac d'Asnières ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 19 octobre 2010 créant la Zone d'Aménagement Concerté modifiée du Bac d'Asnières ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 novembre 2012, prenant acte du dossier de réalisation de la ZAC du Bac d'Asnières et approuvant le programme des équipements publics de la ZAC tel que prévu dans le dossier de réalisation ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2016 désignant la SEM 92 comme concessionnaire chargé de mettre en œuvre l'aménagement de la ZAC du Bac d'Asnières Valiton-Petit ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 juin 2016, approuvant le dossier de réalisation modificatif de la Zone d'Aménagement Concerté « Bac d'Asnières – Valiton / Petit » ;

Vu la concession d'aménagement de l'opération d'aménagement et de renouvellement urbain des quartiers du Bac d'Asnières et Valiton Petit signée le 8 juillet 2016, par les représentants de la Ville de Clichy-la-Garenne et de la SEM 92 ;

Considérant que la SEM 92, après avoir absorbé Yvelines Aménagement, la SARRY 78 et la SEMERCLI, est devenue la S.A.E.M CITALLIOS par décision de l'Assemblée générale de ses actionnaires du 7 septembre 2016 ;

Vu le compte-rendu financier annuel 2016 de CITALLIOS annexé à la présente délibération ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le Compte Rendu Financier Annuel 2016 **concernant la concession d'aménagement de l'opération d'aménagement et de renouvellement urbain des quartiers « Bac**

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_6-2-DE
Date de réception : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

d'Asnières et Valiton-Petit », pour l'année 2016, présenté par CITALLIOS, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_6-2-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_6-2-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyn LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_6-3-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

Séance du Conseil Municipal du 12 juillet 2017

DÉLIBÉRATION N° 6.3

OBJET : DÉCLASSEMENT DE TERRAINS SITUÉS DANS LA ZAC DU BAC D'ASNIÈRES – VALITON/PETIT (PARCELLES CADASTRÉES SECTION A NUMÉROS 47, 49, 51, 53 ET 39)

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 3111-1, L. 2141-1 et L. 2141-2 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 300-4 et L. 300-5, R. 300-4 et suivants, et L. 311-1 et suivants et R. 311-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2016 désignant la SEM 92 comme concessionnaire chargé de mettre en œuvre l'aménagement de la ZAC du Bac d'Asnières – Valiton/Petit ;

Vu la concession d'aménagement de la ZAC du Bac d'Asnières – Valiton/Petit signée le 8 juillet 2016 par les représentants de la Ville de Clichy-la-Garenne et de la SEM 92, et notamment son article 22, paragraphe 22.1, relatif à la participation du concédant au coût de l'opération fixée à 43 352 683 €, qui stipule que cette participation est versée en numéraire et sous forme d'apports en nature de terrains ;

Considérant que la SEM 92, après avoir absorbé Yvelines Aménagement, la SARRY 78 et la SEMERCLI, est devenue la S.A.E.M CITALLIOS par décision de l'Assemblée générale de ses actionnaires du 7 septembre 2016 ;

Considérant la demande de CITALLIOS d'acquérir, en application des stipulations du paragraphe 22.1 de l'article 22 susvisé de la concession d'aménagement, les terrains suivants appartenant à la Ville de Clichy :

- Parcelle cadastrée section A n°47 d'une superficie de 110 m² sise 8bis, quai de Clichy,
- Parcelle cadastrée section A n°49 d'une superficie de 69 m² sise 36, route d'Asnières,
- Parcelle cadastrée section A n°51 d'une superficie de 44 m² sise 37, rue du Bac d'Asnières,
- Parcelle cadastrée section A n°53 d'une superficie de 20 m² sise 10bis, quai de Clichy,
- Parcelle cadastrée section A n°3 d'une superficie de 164 m² sise 33, rue du Bac d'Asnières,
- Parcelle cadastrée section A n°55 d'une superficie de 2 465 m² sise 30, quai de Clichy/21 route d'Asnières,
- Parcelle cadastrée section A n°39 d'une superficie de 442 m² sise 5, passage Berthier ;

Considérant que les parcelles cadastrées section A, numéros 47, 49, 51, 53 et 39 appartiennent au domaine public communal ;

Considérant la nécessité de sortir ces parcelles du domaine public communal pour les intégrer au domaine privé de la Ville préalablement à leur cession à CITALLIOS, concessionnaire de l'aménagement de la ZAC du Bac d'Asnières – Valiton/Petit ;

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_6-3-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

Vu le plan des parcelles à déclasser ;

Vu le constat de désaffectation du domaine public communal établi le 1^{er} juin 2017 par la SCP Krief et Hoba, huissiers de justice à Clichy-la-Garenne, pour les parcelles cadastrées section A numéros 47, 49, 51, 53 et A 39 ;

Le rapporteur entendu ;

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : CONSTATE la désaffectation des parcelles cadastrées section A n° 47 (sise 8 bis quai de Clichy), section A n° 49 (sise 36 route d'Asnières), section A n° 51 (sise 37 rue du Bac d'Asnières), section A n° 53 (sise 10 bis quai de Clichy) et section A n° 39 (sise 5 passage Berthier).

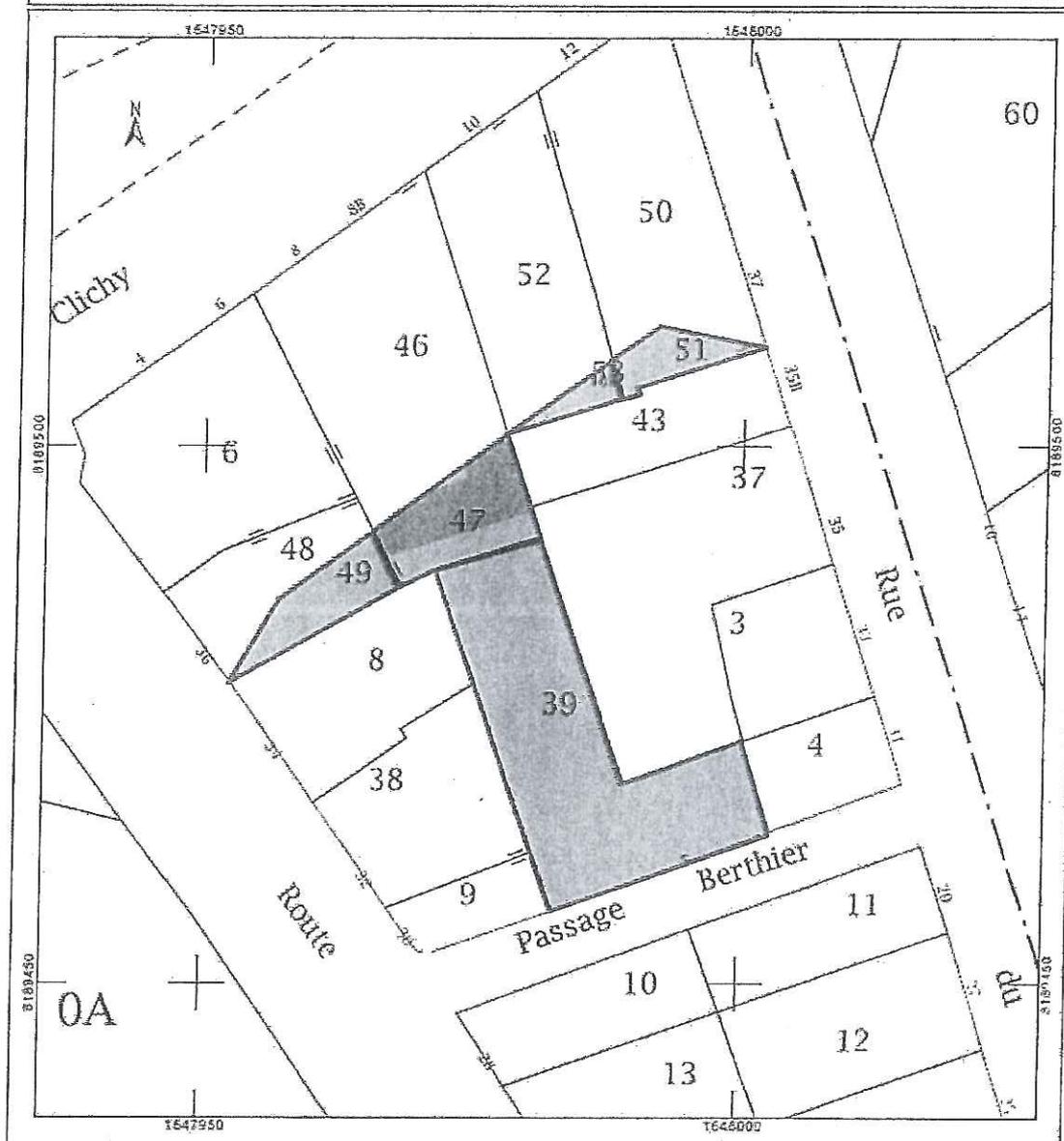
ARTICLE 2 : PRONONCE le déclassement du domaine public communal des parcelles visées à l'article premier.

Article 3 : DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération et prendre les actes et mesures nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_6-3-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

Département : HAUTS DE SEINE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : NANTERRE 235, Avenue Georges Clémenceau 92755 92755 NANTERRE cedex tel 01 41 37 84 79 ou 51 - fax 01 41 37 86 48 ccf.nanterre@dgfp.finances.gouv.fr
Commune : CLICHY		
Section : A Feuille : 050 A 01		Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
Echelle originale : 1/500 Echelle d'édition : 1/500		
Date d'édition : 26.06/2017 (jusqu'à horizon de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF53CC-9 ©2016 Ministère de l'Économie et des Finances		



Plan des parcelles A 47, A 49, A 51, A 53 et A 39 à déclasser

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_6-3-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoints au Maire
Mme Josette de MÀRVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHÉT, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSÉ, Mmes Josette BOTÉT, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_6-4-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

DÉLIBÉRATION N° 6.4

OBJET : DÉCLASSEMENT PAR ANTICIPATION ET CESSIION À LA SCI BOISSEAU VILLENEUVE DU TERRAIN COMMUNAL SIS 25, RUE MOZART (PARCELLE CADASTRÉE SECTION T NUMÉRO 334)

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.2141-2 modifié par l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;

Considérant que la Ville de Clichy est propriétaire de la parcelle cadastrée section T numéro 334, sise 25, rue Mozart, d'une superficie de 3 999 m² ;

Considérant qu'est construit sur cette parcelle un bâtiment à usage de centre social, qui sera prochainement désaffecté et démoli ;

Considérant que les activités du centre social Mozart seront transférées dans de nouveaux locaux courant août 2017 ;

Considérant que la SCI Boisseau Villeneuve, dont le siège social est sis 11, place de l'Europe à Villacoublay (78140), propose d'acquérir cette parcelle pour y réaliser une opération de démolition-reconstruction en vue d'y développer un projet immobilier ;

Considérant que la SCI Boisseau Villeneuve envisage d'édifier sur cette parcelle un ensemble immobilier d'environ 50 logements sociaux, 79 logements en accession à la propriété, un commerce et une école à rez-de-chaussée, pour une surface de plancher globale d'environ 10 500 m² ;

Considérant que la vente dudit terrain bâti est proposée, en l'état, au prix de 10 248 000 euros hors taxes ;

Considérant qu'il convient d'approuver le principe de déclassement par anticipation du domaine public communal de la parcelle communale cadastrée section T numéro 334 aux fins de réalisation de la cession à SCI Boisseau Villeneuve ;

Vu le plan de la parcelle à céder ;

Vu l'avis de France Domaine du 23 mars 2017 estimant la valeur de la parcelle communale cadastrée section T numéro 334 à la somme de 9 760 000 €, une marge de négociation de 10 % pouvant être envisagée ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : DÉCIDE de la désaffectation du centre social Mozart, sis 25, rue Mozart, à compter du 1^{er} septembre 2017.

ARTICLE 2 : APPROUVE le déclassement par anticipation du domaine public de la parcelle cadastrée section T n° 334.

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170712-DEL_6-4-DE Date de télétransmission : 20/07/2017 Date de réception préfecture : 20/07/2017
--

ARTICLE 3 : DÉCIDE de conclure avec la SCI Boisseau Villeneuve, dont le siège social est situé 11, place de l'Europe à Villacoublay (78140), ou à toute société qui se substituera, une promesse de vente portant sur le terrain bâti, cadastré section T numéro 334, sis 25, rue Mozart, d'une superficie de 3 999 m², en l'état, aux conditions suivantes :

- Prix de vente de 10 248 000 euros hors taxes (dix millions deux cent quarante huit mille euros), TVA en sus, dont le paiement sera réparti de la manière suivante :
 - 50% à l'acte d'acquisition (permis de construire purgé) ;
 - 50% le 10 janvier 2018 ;

- Sous les conditions suspensives usuelles et sous les conditions suspensives spécifiques suivantes :
 - Obtention d'un permis de construire rendu définitif pour une surface de plancher minimum de 10 300 m² ;
 - Absence de nécessité de recourir à des travaux de confortation, de comblement ou de fondations spéciales ;
 - Absence de pollution, déchets ou matériaux contaminés nécessitant des restrictions d'usages ou des mesures spéciales de surveillance, traitement, transport ou élimination de matériaux en décharges spécialisées ;
 - Absence de prescriptions au titre de l'archéologie préventive.

et avec le versement d'une indemnité d'immobilisation de 5% du prix de vente, garantis par une caution de la société Eiffage Construction.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte de cession et tous les actes afférents à cette vente.

ARTICLE 5 : DIT QUE cette recette sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

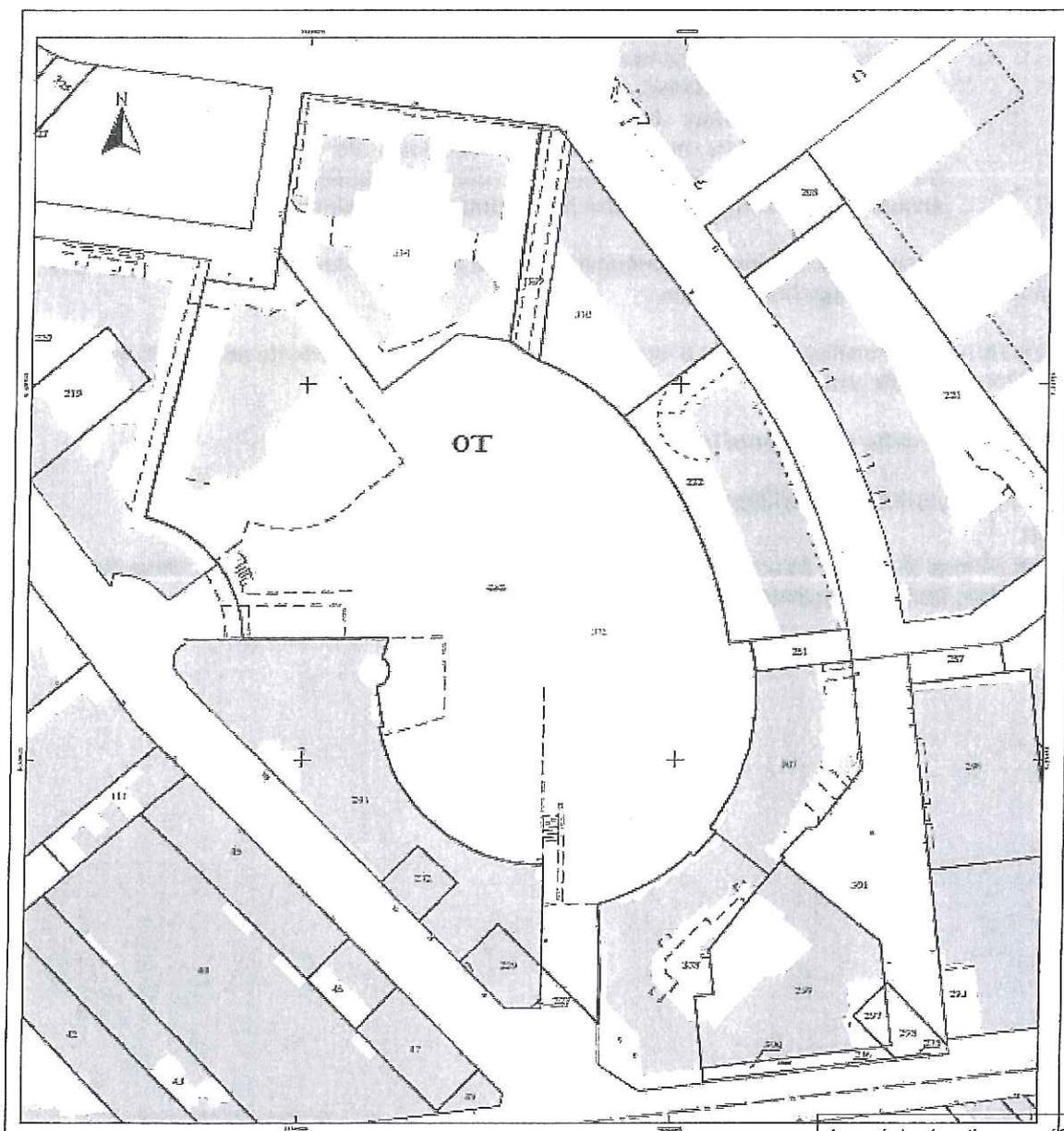
Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour

8 contre (Mmes Monique Dhuin, Isabelle Mine Rodrigues, M. Manuel Allamellou, Mme Samia Idri-Bayol, MM. Réda Belhouchat, Hicham Dad, Mme Bénédicte Rouby, M. Serge Bernard)

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170712-DEL_6-4-DE Date de télétransmission : 20/07/2017 Date de réception préfecture : 20/07/2017
--

Commune : CLICHY (924)	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Section : T Feuille(s) : 000 T 01 Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1950 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1000 Date de l'édition : 11/04/2007 Support numérique :
N° d'ordre du document d'arpentage : 7592 Document vérifié et numéroté le : 11/04/2007 ACDIF Nanterre Par M ^{me} Rongier Martelle Inspecteur Cadastre Signé	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3), a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En constatant sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie jointe, dressé le _____ par _____ géomètre s _____ Les propriétaires désirent avoir pris connaissance des mentions portées au dos de la charte 6463. A _____ le _____	D'après le document d'arpentage dressé Par forest (2) Réf. : Le
Cachet du service d'origine : Centre des Impôts Foncier de : NANTERRE 235, Avenue Georges Clemenceau 92735 NANTERRE cedex Téléphone : 01 41 37 54 79 ou 51 Fax : 01 41 37 65 49 ced.nant@dirp.finances.gouv.fr	(1) D'après les indications fournies. Le Bureau A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan inscrit par acte de vente à prix). Dans le cas contraire, il s'agit de bornage ou de bornage par acte de vente à prix. (2) Qualité de la parcelle après (opération de bornage, opération de bornage, opération de bornage, etc...) (3) Préciser les noms et qualités des propriétaires (propriétaire, usufruitier, copropriétaire, etc...).	



Plan de la parcelle T334 à céder

Accusé de réception en préfecture
 092-219200243-20170712-DEL_6-4-DE
 Date de télétransmission : 20/07/2017
 Date de réception préfecture : 20/07/2017

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

—○—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUIL. 2017

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170712-DEL_6-5-DE Date de télétransmission : 20/07/2017 Date de réception préfecture : 20/07/2017
--

DÉLIBÉRATION N° 6.5

OBJET : CESSIION À LA SCI OGIC CLICHY SANZILLON DES TERRAINS COMMUNAUX SITUÉS DANS L'ÎLOT SANZILLON (PARCELLES CADASTRÉES SECTION U NUMÉROS 124, 127, 132, 133, 134, 135 ET 140)

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.442-1 et suivants relatifs aux lotissements ;

Considérant que la Ville de Clichy est propriétaire des parcelles suivantes, relevant du domaine privé communal :

- Parcelle U 124 : terrain bâti de 848 m² sis 44, rue Madame de Sanzillon ;
- Parcelle U 127 : terrain nu de 246 m² sis 62, rue Madame de Sanzillon ;
- Parcelle U 132 : terrain bâti de 171 m² sis 149, boulevard Victor Hugo ;
- Parcelle U 133 : terrain bâti de 483 m² sis 151, boulevard Victor Hugo ;
- Parcelle U 134 : terrain bâti de 217 m² sis 153, boulevard Victor Hugo ;
- Parcelle U 135 : terrain nu de 243 m² sis 66, rue Madame de Sanzillon ;
- Parcelle U 140 : terrain nu de 373 m² sis 149, boulevard Victor Hugo.

Considérant que la SCI OGIC CLICHY SANZILLON, dont le siège social est sis à Boulogne-Billancourt, 58, avenue Édouard Vaillant, propose d'acquérir l'ensemble de ces parcelles communales pour y réaliser une opération de démolition-reconstruction en vue d'y développer un projet immobilier d'ensemble, impulsant la recomposition de l'îlot Sanzillon, en accompagnement de la dynamique créée par l'arrivée de la future ligne 14 dans ce secteur ;

Considérant que la SCI OGIC CLICHY SANZILLON envisage d'édifier un ensemble immobilier à usage de bureaux avec rez-de-chaussée commerciaux composé de trois immeubles, permettant de développer à terme environ vingt-cinq mille mètres carrés de surface de plancher en deux phases de réalisation, la première phase comprenant deux bâtiments devant être livrés en 2019 et la seconde phase comprenant un bâtiment devant être livré en 2021 ;

Considérant que le terrain d'assiette de la première phase de cette opération, permettant la réalisation des deux premiers bâtiments, correspond aux parcelles cadastrées section U numéros 124, 127, 132, 133, 134 et 140, qui appartiennent à la Ville de Clichy, et section U numéro 210p, appartenant à I3F et dont la promesse de vente avec la SCI OGIC CLICHY SANZILLON a été signée le 29 mai 2017 ;

Considérant que la Ville de Clichy est également propriétaire de la parcelle U 135, qui est incluse dans la seconde phase du projet avec une livraison prévue en 2021, et qu'elle a demandé à la SCI OGIC CLICHY SANZILLON d'acquérir ladite parcelle en même temps que les autres parcelles de la première phase ;

Considérant que la cession de l'ensemble de ces parcelles, dans le cadre d'une opération faisant l'objet d'un phasage en deux temps, nécessite le dépôt d'une déclaration préalable par la Ville en vue de la division de cette unité foncière ;

Considérant que la vente desdits terrains est proposée, en l'état, au prix de ~~14 610 000 euros~~ hors taxes ;

Vu le plan des parcelles à céder ;

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170712-DEL 6-5-DE Date de télétransmission : 20/07/2017 Date de réception préfecture : 20/07/2017
--

Considérant que la demande d'évaluation de la valeur vénale des parcelles situées dans l'îlot Sanzillon adressée par la Ville à France Domaine par courrier en date du 13 mars 2017, et réitérée par courrier en date du 9 juin 2017, n'a pas donné lieu à un avis explicite de la part de France Domaine dans le délai d'un mois à compter de la saisine ;

Vu l'avis tacite de France Domaine relatif à la cession des parcelles communales au prix de 14 610 000 euros hors taxes ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : DÉCIDE de vendre à la SCI OGIC CLICHY SANZILLON, dont le siège social est situé à Boulogne-Billancourt, 58, avenue Édouard Vaillant, et, uniquement pour la parcelle U 135, à toute société du groupe OGIC qui se substituerait à la SCI OGIC CLICHY SANZILLON et aurait pour objectif de réaliser la phase 2 (étant précisé qu'en cas de substitution partielle, deux actes de ventes distincts seraient signés), les terrains communaux suivants dépendant du domaine privé communal :

- Parcelle U 124 : terrain bâti de 848 m² sis 44, rue Madame de Sanzillon ;
- Parcelle U 127 : terrain nu de 246 m² sis 62, rue Madame de Sanzillon ;
- Parcelle U 132 : terrain bâti de 171 m² sis 149, boulevard Victor Hugo ;
- Parcelle U 133 : terrain bâti de 483 m² sis 151, boulevard Victor Hugo ;
- Parcelle U 134 : terrain bâti de 217 m² sis 153, boulevard Victor Hugo ;
- Parcelle U 135 : terrain nu de 243 m² sis 66, rue Madame de Sanzillon ;
- Parcelle U 140 : terrain nu de 373 m² sis 149, boulevard Victor Hugo.

ARTICLE 2 : DIT que le prix de vente des terrains précités est de 14 610 000 euros hors taxes, correspondant aux valeurs suivantes :

- 13 271 000 euros hors taxes pour les parcelles cadastrées section U, numéros 124, 127, 132, 133, 134 et 140 ;
- 1 339 000 euros hors taxes pour la parcelle cadastrée section U numéro 135.

ARTICLE 3 : PRÉCISE que la promesse de vente intégrera des clauses complémentaires d'amélioration du prix au vu des autorisations d'urbanisme obtenues et de complément de prix en cas d'amélioration du prix de vente par la SCI OGIC CLICHY SANZILLON, dont les principes sont décrits ci-après :

- Principe d'ajustement du prix aux mètres carrés autorisés :
S'il ressort des permis de construire définitifs obtenus une surface de plancher supérieure à celle indiquée dans la promesse de vente, l'excédent entraînera une augmentation du prix d'acquisition sur la base du nombre de m² de surface de plancher supplémentaire de bureaux ou de commerces, multiplié par le prix de la charge foncière. S'il ressort des permis de construire définitifs obtenus une surface de plancher inférieure à celle indiquée dans la promesse de vente, l'acquéreur ne pourra prétendre à une diminution du prix de base.
- Principe de complément de prix :
Afin de permettre à la Ville de Clichy de bénéficier de la création de valeur potentielle liée à la vente des programmes immobiliers prévus dans le cadre du projet, un complément de prix sera versé par la société SCI OGIC CLICHY SANZILLON à la Ville de Clichy, en cas d'amélioration des prix d'objectifs de vente aux investisseurs immobiliers, à hauteur de 15% de la plus-value réalisée.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_6-5-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte ou les actes de cession (en cas de substitution partielle pour l'acquisition de la parcelle U 135), et tous les actes afférents à cette vente.

ARTICLE 5 : DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 6 : AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande de déclaration préalable pour la division de l'unité foncière constituée par les parcelles communales à acquérir par la société SCI OGIC CLICHY SANZILLON.

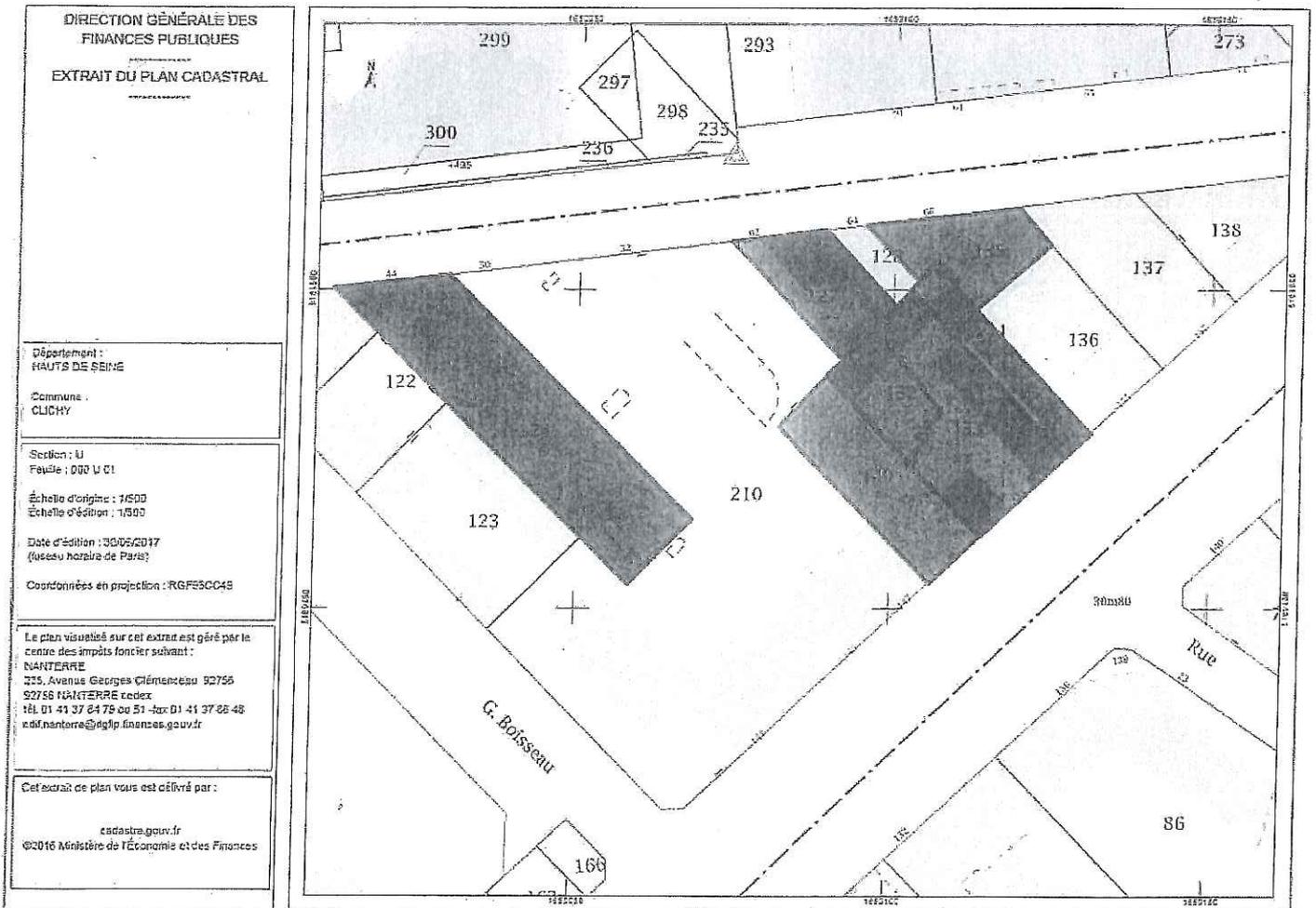
Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour

6 contre (Mmes Monique Dhuin, Isabelle Mine Rodrigues, MM. Manuel Allamellou, M. Réda Belhouchat, Mme Bénédicte Rouby, M. Serge Bernard)

2 abstentions (Mme Samia Idri-Bayol, M. Hicham Dad)

Plan des parcelles cadastrées section U, numéros 124, 127, 132, 133, 134, 135 et 140, à céder



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_6-5-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_6-5-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LÉFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRETARIE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_7-1-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

Séance du Conseil municipal du ~~mardi~~ 12 juillet 2017

DÉLIBÉRATION N° 7.1

OBJET : LANCEMENT DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE (ORI) AVEC DUP DE TRAVAUX POUR CERTAINS LOTS DU 6, RUE MARTRE ET 12, RUE DE PARIS

RAPPORTEUR : MADAME MARIE-JEANNE COLOMBO

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.313-3 et suivants et R.313.23 et suivants,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles L.11.4 à 10,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 du 8 novembre 2002 relative aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2007 relative au lancement du suivi-animation de l'OPAH « Renouveau Urbain » de Clichy-la-Garenne et à l'organisation d'une concertation préalable conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2008 relative à l'approbation du dossier concernant l'OPAH « Renouveau Urbain » couplée avec la possibilité d'un volet foncier – validation du dossier de DUP et transmission pour instruction et prise d'un arrêté de DUP Travaux,

Vu les estimations sommaires et globales du service du Domaine des 11 et 13 février 2012 concernant les immeubles du 6, rue Martre et du 12, rue de Paris,

Vu la délibération du conseil municipal du 13 mars 2012 sollicitant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de restauration des neuf immeubles situés 81, boulevard Victor Hugo (parcelle X 29), 12, rue de Paris (parcelle AC 44), 32, rue de Paris (parcelle AC 16), 38, boulevard Général Leclerc (parcelle U 45), 20 rue Henri Poincaré (parcelle U13), 2, rue Pasteur (parcelle L 109), 4, rue des Bateliers (parcelle J 13), 6, rue Martre (parcelle Y 51) et 46, rue du Landy (parcelle J 57), à Clichy-la-Garenne

Vu l'arrêté DRE/BELP n° 2013-92 du 2 juillet 2013 portant déclaration d'utilité publique, au profit de la ville de Clichy-la-Garenne, des travaux de restauration des neuf immeubles situés 81, boulevard Victor Hugo (parcelle X 29), 12, rue de Paris (parcelle AC 44), 32, rue de Paris (parcelle AC 16), 38, boulevard Général Leclerc (parcelle U 45), 20 rue Henri Poincaré (parcelle U13), 2, rue Pasteur (parcelle L 109), 4, rue des Bateliers (parcelle J 13), 6, rue Martre (parcelle Y 51) et 46, rue du Landy (parcelle J 57), à Clichy-la-Garenne,

Vu la délibération du conseil municipal du 22 septembre 2016 approuvant la convention de suivi-animation de l'OPAH « renouvellement urbain » n°2 de Clichy-la-Garenne,

Vu la convention d'OPAH « renouvellement urbain » n°2 intervenue entre la ville de Clichy-la-Garenne, l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat signée le 4 avril 2017,

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170712-DEL_7-1-DE Date de télétransmission : 20/07/2017 Date de réception préfecture : 20/07/2017
--

Considérant qu'il est apparu pendant le suivi-animation du dispositif d'opération de restauration immobilière que certains propriétaires du 6, rue Martre et du 12, rue de Paris n'ont pas manifesté de réelle volonté mettre en œuvre les travaux de réhabilitation reconnus d'utilité publique par l'arrêté DRE/BELP n° 2013-92 du 2 juillet 2013 cité plus haut,

Vu, le dossier d'enquête parcellaire joint à la présente délibération,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} – APPROUVE le dossier d'enquête parcellaire constitué conformément aux textes en vigueur ci-annexé, les adresses concernées par cette enquête sont :

Adresses	Ref cadastrales
6, rue Martre	Y 51
12, rue de Paris	AC 44

ARTICLE 2- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Préfet pour la suite de la procédure, en vue notamment de l'ouverture de l'enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité et, plus généralement, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour

7 abstentions (Mmes Monique Dhuin, Isabelle Mine Rodrigues, M. Manuel Allamellou, Mme Samia Idri-Bayol, MM. Réda Belhouchat, Hicham Dad, Mme Bénédicte Rouby, M. Serge Bernard)

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_7-1-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_7-1-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCCHAT par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUIL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_7-2-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

Séance du Conseil municipal du ~~mardi~~ 12 juillet 2017

DÉLIBÉRATION N° 7.2

OBJET : MISSION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ - CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION SOLIHA ET LA VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE

RAPPORTEUR : MADAME MARIE-JEANNE COLOMBO

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, et son décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
Vu la Directive Services du 12 décembre 2006 ;

Vu la décision 2005/842/CE de la Commission européenne du 28 novembre 2005 relative à l'application des dispositions de l'article 86, paragraphe 2, du traité CE aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le projet de convention à conclure avec l'association SOLIHA régissant les nouvelles relations avec la Ville de Clichy et, notamment, la prise en charge des permanences hebdomadaires ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} - APPROUVE le projet de convention fixant les modalités de participation de la Ville de Clichy concernant les interventions de l'association SOLIHA, sur la commune.

ARTICLE 2- DIT QUE le coût de la mission est estimé à la somme de 33 740 € pour une année et 67 480 € pour les deux années (Annexe II de la convention).

ARTICLE 3 - DIT QUE les dépenses en résultant seront payées par imputation sur les crédits prévus à cet effet aux budgets de l'exercice en cours et suivants.

Article 4- DIT que la présente convention a une durée de deux ans à compter du 1^{er} septembre 2017. Elle pourra être renouvelée selon les conditions prévues à l'article 10 de la convention.

ARTICLE 5 - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout document ou avenant relatif à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_7-2-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAÏN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTËT, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRETARIE DE SEANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUIL. 2017

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_8-1-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

DÉLIBÉRATION N° 8.1

OBJET : PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2017-2022 DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL LÉO DELIBES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LUC MERCIER

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 12 octobre 2006 et l'arrêté du 15 décembre 2006 relatifs au classement des établissements d'enseignements artistiques dans son article 2,

Considérant la décision d'agrément du Ministère de la Culture du 28 février 1990,

Considérant l'obligation du conservatoire depuis l'arrêté de 2006 rendant obligatoire la mise en œuvre d'un projet d'établissement définissant l'identité de celui-ci ainsi que les objectifs d'évolution.

Considérant le souhait et l'intérêt local du conservatoire à se doter d'un projet d'établissement tenant compte de sa place dans l'organisation territoriale telle qu'elle résulte de son agrément de 1990, du schéma départemental des enseignements artistiques et le cas échéant, des plans régionaux de développement de la formation professionnelle :

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le projet d'établissement du Conservatoire à rayonnement Communal Léo Delibes 2017-2022.

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alviné MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MÉRCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoints au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIËGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAÏN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCCHAT par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

20 JUIL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_8-2-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

DÉLIBÉRATION N° 8.2

OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION DE RECHERCHE ET DE PRATIQUE DU LIVRE POUR LES ENFANTS (ARPLE)

RAPPORTEUR : MONSIEUR LUC MERCIER

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'Association de Recherche et de Pratique du Livre pour Enfants ayant pour rôle de favoriser lecture jeunesse en formant le regard critique de l'adulte médiateur et de susciter chez l'enfant le plaisir de lire;

Considérant que l'association « ARPLE » promeut la coopération, la mutualisation et les échanges entre les bibliothèques du département à des fins d'évolution des pratiques professionnelles, de formation, et d'aide à la sélection documentaire ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'œuvrer à la mutualisation de la sélection documentaire et à l'amélioration de la formation des professionnels ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : APPROUVE l'adhésion de la Ville à l'association professionnelle « ARPLE » dont le montant de la cotisation annuelle s'élève à la somme de 41 euros

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente adhésion

ARTICLE 3 : DIT QUE la dépense en résultant, d'un montant de 41 euros, sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUIL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_8-3-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

DÉLIBÉRATION N° 8.3

OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE À « L'AVANT-REVUE » DU CENTRE NATIONAL DE LA LITTÉRATURE JEUNESSE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LUC MERCIER

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'association « L'avant-Revue » du Centre national de la littérature pour la jeunesse de la Bibliothèque Nationale de France, ayant pour rôle de favoriser la coopération entre les bibliothèques et les médiathèques municipales, et tous types d'établissements professionnels d'information et de documentation jeunesse dans toute la France ;

Considérant que cette association promeut la coopération, la mutualisation et les échanges entre les bibliothèques à des fins d'information sur les pratiques professionnelles et les formations, et d'aide à la sélection documentaires jeunesse ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'œuvrer à la mutualisation de la sélection documentaire et à l'amélioration de la formation des professionnels ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : APPROUVE l'adhésion de la Ville à l'association « L'avant Revue » du Centre National de la Littérature Jeunesse de la Bibliothèque Nationale de France, dont le montant de la cotisation annuelle s'élève à la somme de 17 euros.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente adhésion.

ARTICLE 3 : DIT QUE la dépense en résultant, d'un montant de 17euros, sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIÈRE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL9-1A-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

DÉLIBÉRATION N° 9.1A

**OBJET : CLASSIFICATION D'UN EMPLOI AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3-2 DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984 :
DIRECTEUR DE LA PROPRETÉ ET VOIRIE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 3-3-2° et 34 ;

Considérant que les fonctions de directeur de la propreté, voirie et réseaux relèvent d'un emploi de nature de catégorie A de la fonction publique ;

Considérant que les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de la commune compte tenu de la permanence du besoin et de l'importance et de la continuité des projets structurant à engager et suivre ;

Considérant que ces fonctions sont exercées sensiblement de manière équivalente dans le secteur privé concurrençant de fait le secteur public local sur ce segment du marché du travail, rendant les candidatures d'agents non fonctionnaires très fréquentes ;

Considérant l'infructuosité récurrente des recherches de candidats statutaires sur ces fonctions ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{er} : L'emploi de directeur de la propreté, voirie et réseaux relève de l'article 3-3-2° précité.

ARTICLE 2 : Les missions assurées sur cet emploi sont les suivantes :

- Manager les équipes des secteurs propreté, collecte, voirie et réseaux.
- Organiser et superviser le plan de nettoyage de la ville.
- Définir la stratégie pluriannuelle d'investissement et de maintenance de la voirie et des réseaux divers.
- Suivre et contrôler les travaux d'entretien.

ARTICLE 3 : Le niveau de recrutement pour occuper cet emploi est celui imposé pour l'inscription aux concours des filières administrative et technique de catégorie A de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 4 : Selon le niveau d'études et l'expérience professionnelle du candidat, la rémunération sera déterminée entre celle correspondante à l'indice brut 434 et celle correspondante à l'indice brut 979.

ARTICLE 5 : DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170712-DEL9-1A-DE Date de télétransmission : 20/07/2017 Date de réception préfecture : 20/07/2017
--

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoï HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoints au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoï HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Etaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUIL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_9-1B-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

DÉLIBÉRATION N° 9.1B

**OBJET : CLASSIFICATION D'UN EMPLOI AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3-2 DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984 :
DIRECTEUR DES BÂTIMENTS**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 3-3-2° et 34 ;

Considérant que les fonctions de directeur des bâtiments relèvent d'un emploi de nature de catégorie A de la fonction publique ;

Considérant que les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de la commune compte tenu de la permanence du besoin et de l'importance et de la continuité des projets structurant à engager et suivre ;

Considérant que ces fonctions sont exercées sensiblement de manière équivalente dans le secteur privé concurrençant de fait le secteur public local sur ce segment du marché du travail, rendant les candidatures d'agents non fonctionnaires très fréquentes ;

Considérant l'infructuosité récurrente des recherches de candidats statutaires sur ces fonctions ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : L'emploi de directeur des bâtiments relève de l'article 3-3-2° précité.

ARTICLE 2 : Les missions assurées sur cet emploi sont les suivantes :

- Mettre en œuvre les orientations stratégiques en matière de patrimoine bâti.
- Piloter les projets de construction, de rénovation et de maintenance des bâtiments.
- Manager les équipes de la direction.
- Coordonner les services et partenaires impliqués dans les différentes opérations.

ARTICLE 3 : Le niveau de recrutement pour occuper cet emploi est celui imposé pour l'inscription aux concours des filières administrative et technique de catégorie A de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 4 : Selon le niveau d'études et l'expérience professionnelle du candidat, la rémunération sera déterminée entre celle correspondante à l'indice brut 434 et celle correspondante à l'indice brut 979.

ARTICLE 5 : DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170712-DEL_9-1B-DE Date de télétransmission : 20/07/2017 Date de réception préfecture : 20/07/2017

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

—○—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

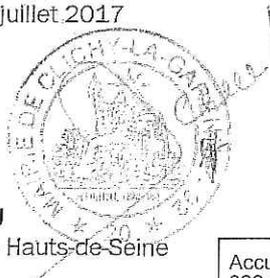
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUIL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_9-1C-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

Séance du Conseil municipal du 12 juillet 2017

DÉLIBÉRATION N° 9.1C

OBJET : CLASSIFICATION D'UN EMPLOI AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3-2 DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984 : RESPONSABLE DU SERVICE EMPLOI ET PLIE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 3-3-2° et 34 ;

Considérant que les fonctions de responsable du service emploi et PLIE relèvent d'un emploi de nature de catégorie A de la fonction publique ;

Considérant que les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de la commune compte tenu de la permanence du besoin et de l'importance et de la continuité des projets structurant à engager et suivre ;

Considérant la très grande technicité de l'emploi notamment en raison des natures et types de financement des projets et opérations, de la relative inadaptation des concours administratifs pour couvrir le spectre des compétences déployé sur cet emploi et du vivier naturel de recrutement que constituent les structures porteuses et organismes intermédiaires pivots, toutes de droit privé.

Considérant l'infructuosité récurrente des recherches de candidats statutaires sur ces fonctions ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : L'emploi de responsable du service emploi et PLIE relève de l'article 3-3-2° précité.

ARTICLE 2 : Les missions assurées sur cet emploi sont les suivantes :

- Manager les équipes chargées du soutien à l'emploi.
- Organiser et coordonner le travail des chargés de mission du PLIE.
- Elaborer les bilans et évaluations des programmes d'intervention.
- Superviser le plan de financement par action et le plan de financement global.
- Coordonner l'ensemble des initiatives et acteurs de l'emploi du territoire par le développement de partenariats.

ARTICLE 3 : Le niveau de recrutement pour occuper cet emploi est celui imposé pour l'inscription au concours de la filière administrative de catégorie A de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 4 : Selon le niveau d'études et l'expérience professionnelle du candidat, la rémunération sera déterminée entre celle correspondante à l'indice brut 434 et celle correspondante à l'indice brut 979.

ARTICLE 5 : DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170712-DEL_9-1C-DE Date de télétransmission : 20/07/2017 Date de réception préfecture : 20/07/2017

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanné COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoints au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIÈRE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUIL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_9-2-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

Séance du Conseil municipal du 12 juillet 2017

DÉLIBÉRATION N° 9.2

OBJET : ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ POUR TRAVAUX DANGEREUX, INSALUBRES, INCOMMODES OU SALISSANTS POUR UTILISATION D'UN OUTIL PNEUMATIQUE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 88 ;

Vu le décret n° 67-624 du 23 juillet 1967 fixant les modalités d'attributions et les taux des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 30 août 2001 fixant les taux de base des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants,

Vu l'avis du Comité Technique du 3 juillet 2017 ;

Considérant la nécessité de mettre en place l'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : Il est institué une indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants. L'indemnité peut être versée aux agents à l'occasion de travaux comportant certains risques graves d'accidents ou d'inconforts, malgré les précautions prises et les mesures de protection adoptées.

ARTICLE 2 : Pourront bénéficier de cette indemnité, les agents titulaires, stagiaires et contractuels.

ARTICLE 3 : Les taux de base sont fixés par arrêté ministériel. Le montant de l'indemnité est calculé par référence à un taux de base affecté d'un coefficient de pondération variant selon la nature des travaux et leur classification.

ARTICLE 4 : Il ne peut être alloué plus d'un taux de base par demi-journée de travail effectif, à l'exception des indemnités de 1^{ère} catégorie pour lesquelles il peut être alloué au maximum 2 taux de base par demi-journée de travail effectif.

ARTICLE 5 : DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_9-2-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTÉT, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Stéphane COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUIL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_10-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

DÉLIBÉRATION N° 10

OBJET : DÉSFFECTATION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE ÉCOLE MATERNELLE DU LANDY

RAPPORTEUR : MADAME VÉRONIQUE CABASSET

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-30 et L2241-1 ;

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L 212-4 ;

Vu les dispositions de la circulaire ministérielle du 25 août 1995, relative à la désaffectation des biens des écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu le règlement intérieur du conseil municipal, notamment son article 18, 6^{ème} alinéa qui indique « *Le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal les points urgents qui ne revêtent pas une importance capitale et qu'il propose d'ajouter à l'examen du conseil municipal du jour* » ;

Vu la délibération n° 13.2 du 15 décembre 2016 relative à la fermeture de l'École maternelle du Landy située 55 rue Villeneuve ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désaffectation de ces locaux pour permettre leur démolition future ;

Considérant que l'avis du Préfet doit être demandé pour procéder à la désaffectation des locaux utilisés par une école maternelle ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER}. APPROUVE le dépôt sur table de la présente délibération, conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du conseil municipal, en son article 18, 6^{ème} alinéa.

ARTICLE 2. - AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la désaffectation des locaux de l'ancienne école maternelle du Landy située 55 rue Villeneuve sous réserve de l'avis du Préfet des Hauts-de-Seine.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour

7 ne prenant pas part au vote (Mmes Monique Dhuin, Isabelle Mine Rodrigues, Mme Samia Idri-Bayol, MM. Réda Belhouchat, Hicham Dad, Mme Bénédicte Rouby, M. Serge Bernard)

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2017
Convocation du jeudi 6 juillet 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 20 heures 25), Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG (à partir de 19 heures 05), MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, MM. Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10), Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir 19h15), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Stéphanie COCHEPAIN par Mme Agnès DELACROIX
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (à partir de 20 heures 25)
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Sylvie JAN
Mme Alice LE MOAL par M. Rémi MUZEAU
Mme Isabelle MINE RODRIGUES par M. Hicham DAD (à partir de 21 heures 10)
M. Manuel ALLAMELLOU par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 21 heures 10)
M. Réda BELHOUCHE par Mme Monique DHUIN
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 19 heures 15)
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

Mme Véronique d'ASTORG (jusqu'à 19 heures 05)
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 21 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre CULOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 JUIL. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 juillet 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_10-1-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

DÉLIBÉRATION N° 10.1

OBJET : ACTES PRIS PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - COMPTE RENDU

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Par délibération exécutoire du 17 novembre 2016, le Conseil municipal a bien voulu charger Monsieur Rémi MUZEAU, Maire, de régler les affaires de la Commune énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de prendre acte des décisions suivantes :

Décision n° 2017-94 du 24 mai 2017

Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'association des Maires du Département des Hauts de Seine, comprenant la cotisation à l'Association des Maires de France pour un montant de 10 090,92 € au titre de l'année 2017.

Décision n° 2017-96 du 29 mai 2017

Mise à la réforme de deux scooters Yamaha Cygnus, immatriculés 767 EZL 92 et 926 FBF 92, pour un montant total de 180 €. L'offre de reprise de la société APA Trading est acceptée.

Décision n° 2017-98 du 2 juin 2017

Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'association INAVEM - Fédération Nationales d'Aide aux Victimes et Médiation, pour un montant de 150 €

Décision n° 2017-99 du 6 juin 2017

La convention de mise à disposition du gymnase Léo Lagrange à conclure avec l'association Clichy Judo 92, à titre gracieux est acceptée

Décision n° 2017-100 du 6 juin 2017

La convention de mise à disposition du gymnase Léo Lagrange à conclure avec l'association sportive Judo Jaurès, à titre gracieux est acceptée

Décision n° 2017-101 du 7 juin 2017

Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'association des Archivistes Français, pour un montant de 95 € au titre de l'année 2017.

Décision n° 2017-102 du 9 juin 2017

Renouvellement de l'adhésion de la Ville 2017 à l'Association pour le Développement de la Télédistribution (ADETEL) d'un montant de 160,97 €

Décision n° 2017-103 du 9 juin 2017

Note de frais et honoraires, d'un montant de 4 500 € HT présentée par ~~le cabinet d'avocats~~ Seban & Associés, dans le cadre de l'affaire SDC du 107 rue de Paris

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_10-1-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

Décision n° 2017-104 du 15 juin 2017

Bail commercial conclu avec M. Farid TAOUCHE, ou toute autre société qui s'y substituerait, d'un immeuble communal sis 97, boulevard Jean Jaurès, d'une surface de 91,50 m² pour y créer un commerce de poissons et de fruits de mer avec dégustation possible sur place pour une durée de 3-6-9 ans à compter du 16 juin 2017 jusqu'au 15 juin 2026, moyennant un loyer annuel de 23 500 € HT. HC révisable triennalement et une franchise de loyer de six mois et quinze jours.

Décision n° 2017-105 du 15 juin 2017

Bail commercial conclu avec la SCI Dagobert, qui s'engage à donner à bail à la Commune de Clichy-la-Garenne, le local commercial sis 10, rue Dagobert, consistant en un ensemble de deux bureaux commerciaux d'une superficie de 52 m² environ, à l'usage exclusif de librairie, librairie jeunesse, carterie et jouets, à compter du 15 juin 2017 et jusqu'au 14 juin 2026 moyennant un loyer annuel principal de 21 913,08 € hors charges.

Décision n° 2017-106 du 16 juin 2017

La régie d'avances de la Direction de l'Office de Tourisme et des Relations Internationales est clôturée.

Décision n° 2017-107 du 16 juin 2017

La sous régie de recettes prolongée du guichet à la mairie annexe Victor Hugo est clôturée

Décision n° 2017-108 du 16 juin 2017

La sous régie permanente de recettes de l'opération Patinoire du Kiosque est clôturée

Décision n° 2017-109 du 16 juin 2017

Il est institué auprès de la Direction de la et du Patrimoine une régie d'avances des activités culturelles depuis le 1^{er} janvier 2015, ayant pour objet le paiement des menues dépenses ne pouvant faire l'objet d'un mandat administratif et nécessaire au bon fonctionnement des manifestations culturelles et des activités du conservatoire, du Théâtre cinéma Rutébeuf et de la Médiathèque.

Décision n° 2017-110 du 23 juin 2017

La convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable à conclure avec l'association PAS-CAP, pour l'exploitation d'une activité buvette du 8 juillet au 20 août 2017, à l'occasion de l'opération Clichy Plage 2017, est acceptée ; la redevance d'occupation payable est fixée à la somme de 640 €.

Le Conseil,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DONNE ACTE au Maire des décisions ci-dessus énumérées, prises par délégation du conseil municipal.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_10-1-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170712-DEL_10-1-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017